

Chers parents,

Comme vous le savez, au tournant de la dernière année scolaire, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a prescrit des contenus obligatoires en éducation à la sexualité pour chaque année du primaire et du secondaire dès l'année scolaire 2018-2019. À ce chapitre, le Ministère a développé des outils d'information sur les contenus qui seront enseignés, soit un fascicule par niveau de scolarisation, que nous vous transmettons par la présente.

Chaque document présente la place de l'éducation à la sexualité à l'école ainsi que sa complémentarité avec la famille, en plus du détail des thèmes et contenus qui seront offerts aux élèves. Les fascicules démontrent que les contenus d'éducation à la sexualité respectent l'âge et le développement des élèves, tout en étant conformes aux recommandations des experts, dont l'Organisation mondiale de la santé et l'UNESCO.

Nous tenons à attirer votre attention sur les points suivants :

- Les contenus prescrits en matière d'éducation à la sexualité sont répartis de manière à répondre aux besoins des élèves au fur et à mesure qu'ils grandissent.
- Au primaire, chaque élève recevra **entre 5 et 10 heures** d'éducation à la sexualité par année.
- Au secondaire, chaque élève recevra **entre 10 et 15 heures** d'éducation à la sexualité par année.

À la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB), il a été convenu que **l'enseignement des** contenus sera offert à compter de janvier 2019. D'ici là, le Service des ressources éducatives accompagnera les équipes-écoles à déterminer les meilleures stratégies pédagogiques en vue de répondre aux exigences du Ministère quant à la diffusion de ces contenus d'éducation à la sexualité.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ces fascicules qui vous sont transmis aujourd'hui et n'hésitez pas à consulter le site du [Ministère](#) pour toute information complémentaire aux fascicules.